



TRAVAILLER ENSEMBLE POUR PRÉVENIR LE SUICIDE AU CANADA

RAPPORT D'ÉTAPE DE 2016 SUR LE CADRE FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Décembre 2016



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2016

PDF Cat. : HP35-62/1-2016F-PDF Pub. : 160253
ISBN : 978-0-660-07033-9

Also available in English.

MESSAGE DE LA MINISTRE

Le suicide est une tragédie qui touche tout le monde. En moyenne, plus de dix personnes se suicident chaque jour au Canada, et le nombre de tentatives de suicide est beaucoup plus élevé. L'impact sur la famille, les amis, les collègues et la communauté est profond.

En tant que ministre de la Santé et médecin, je sais combien il est important de faire la lumière sur le suicide comme question de santé publique. Chaque perte découlant d'un suicide en est une de trop.



L'HONORABLE JANE PHILPOTT
Ministre de la Santé

Le gouvernement du Canada a établi que la santé mentale et la prévention du suicide constituaient une priorité pangouvernementale. Au cours de la dernière année, j'ai rencontré les ministres de la Santé provinciaux et territoriaux pour travailler sur les priorités immédiates d'un nouvel accord sur la santé, notamment pour accroître l'accessibilité des services de santé mentale. J'ai travaillé avec des dirigeants autochtones pour améliorer le bien-être mental des peuples autochtones et apporter de l'espoir dans leurs communautés. Je collabore aussi avec mes collègues pour renforcer les programmes de bien-être mental, ainsi que les efforts de prévention du suicide visant tous les Canadiens, notamment les vétérans, les membres des Forces armées canadiennes, les membres de la Gendarmerie royale du Canada et les nouveaux arrivants au pays.

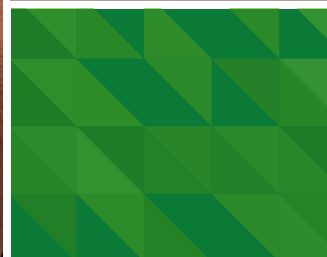
L'approche du gouvernement du Canada en matière de prévention du suicide s'appuie sur les objectifs stratégiques énumérés dans *le Cadre fédéral de prévention du suicide*, suite aux consultations organisées auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'organismes non gouvernementaux, d'organisations autochtones

nationales, de spécialistes dans le domaine, ainsi que des Canadiens qui ont offert leur expérience, leur savoir et leur expertise, en plus de leurs histoires personnelles en ce qui concerne le suicide et sa prévention.

Je suis heureuse de présenter *le Rapport d'étape de 2016 sur le Cadre fédéral de prévention du suicide*, qui fait état des mesures que le gouvernement du Canada a prises pour prévenir le suicide au cours de la dernière année. Avec l'aide de nos intervenants et de nos partenaires, nous cherchons à réduire la stigmatisation et sensibiliser davantage le public par rapport au suicide. Nous continuons de créer des partenariats et d'élaborer des initiatives qui

permettent aux Canadiens d'accéder plus facilement à de l'information et à du soutien pour prévenir le suicide. Nous veillons à ce que nos efforts découlent des meilleures données probantes disponibles au sujet de la prévention du suicide.

En prenant des mesures, nous pouvons tous contribuer à la prévention du suicide au Canada. Je vous encourage à faire partie de la solution – tout le monde a un rôle à jouer. Ensemble, nous susciterons l'espoir, renforcerons la résilience et favoriserons le soutien et la compassion au sein des collectivités afin d'aider à prévenir le suicide.



SOMMAIRE

Le gouvernement du Canada a élaboré **le Cadre fédéral de prévention du suicide** (le Cadre), conformément à la **Loi concernant l'établissement d'un cadre fédéral de prévention du suicide** (la Loi), entrée en vigueur en décembre 2012.

Le cadre a pour but d'arrimer les activités fédérales en matière de prévention du suicide et de compléter les importants travaux que réalisent les intervenants partout au Canada, notamment les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les organismes autochtones, les organisations non gouvernementales, les collectivités et le secteur privé. Il fixe les objectifs stratégiques, les principes directeurs et les

engagements du gouvernement du Canada à l'égard de la prévention du suicide. Il vise à établir de meilleurs liens entre les gens, les renseignements et les ressources. Il est également centré sur la recherche et l'innovation afin d'accroître la sensibilisation, de réduire la stigmatisation et de prévenir le suicide.

Conformément à la *Loi*, ce rapport décrit les activités et progrès réalisés en ce qui a trait au Cadre à la population canadienne. Il souligne un certain nombre d'initiatives fédérales réalisées entre novembre 2015 et novembre 2016, qui portent directement sur le suicide et sa prévention au Canada. De plus, ce document fait suite à l'**Aperçu des**

initiatives fédérales en matière de prévention du suicide qui a été publié en février 2016. Il offre une vision plus globale des initiatives fédérales en cours en matière de prévention du suicide.

Le présent rapport traite de six domaines de responsabilité fédérale énoncés dans la *Loi* et est organisé en fonction des trois objectifs stratégiques du Cadre.

Comme ce rapport le décrit, le gouvernement du Canada s'efforce actuellement de mettre en place un certain nombre de mesures visant à **réduire la stigmatisation, sensibiliser et augmenter les connaissances du public sur le suicide**, telles que l'élaboration d'outils et de ressources permettant de transmettre, dans nos communications publiques, des messages responsables sur le suicide, ou encore l'élaboration de programmes destinés à la communauté des vétérans pour soutenir leur bien-être mental par l'entremise d'un programme de prestation de premiers soins en santé mentale propre aux vétérans, d'un programme de formation des soignants en ligne et par

l'expansion continue des cliniques traitant les blessures liées au stress opérationnel. Le gouvernement du Canada s'efforce également d'améliorer le bien-être au travail des employés fédéraux.

Les différentes initiatives que nous avons entreprises permettent aujourd'hui **de relier les Canadiens, l'information et les ressources portant sur le suicide et sa prévention**. Ces initiatives incluent notamment l'établissement de la ligne d'écoute d'espoir sans frais pour le mieux-être des Premières Nations et des Inuits en octobre 2016, le soutien de l'élaboration d'un service national de prévention du suicide, le financement de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits de l'Inuit Tapiriit Kanatami, le soutien de l'élaboration et de l'échange de connaissances sur la prévention du suicide chez les jeunes Autochtones, l'élaboration de modèles de prestation des services auprès des Premières Nations et l'adaptation des premiers soins en santé mentale pour les Premières Nations et les Inuits. Le gouvernement du

Canada continue également de partager les renseignements et données avec les Canadiens sur Canada.ca, de rendre publiques les données relatives au suicide au sein des Forces canadiennes, de créer des outils et ressources de soutien pour les communautés de vétérans, relier les réfugiés aux ressources en santé mentale et d'offrir des outils et du soutien aux détenus des pénitenciers fédéraux.

Enfin, nous **encourageons l'utilisation de la recherche et de l'innovation en matière de prévention du suicide** en renforçant les données de surveillance concernant le suicide, en soutenant la recherche et l'innovation dans les communautés autochtones, en déterminant des priorités de recherche communes en matière de suicide et de sa prévention parmi les intervenants et spécialistes et en interagissant avec des experts et des chercheurs dans le but d'échanger des données probantes sur la prévention du suicide.

Le gouvernement du Canada continuera à prioriser les efforts pour atteindre la vision d'un Canada où on prévient le suicide et où chacun peut vivre avec

espoir et résilience. Pour ce faire, des efforts collectifs seront requis, ainsi que des mesures soutenues pour gérer les facteurs de risque et environnements complexes pouvant mener au suicide et à des comportements suicidaires, tout comme bâtir les facteurs favorables et les environnements pouvant promouvoir la santé mentale et la résilience.

Le SUICIDE au Canada

CONTEXTE ACTUEL

En moyenne,
10
PERSONNES
se suicident
PAR JOUR
au Canada

4000 personnes qui décèdent
À LA SUITE D'UN SUICIDE À CHAQUE ANNÉE
+90 %
souffraient
d'un problème
de santé mentale



À TOUS LES STADES DE LA VIE

ENFANTS ET ADOLESCENTS (de 10 à 19 ans)

- Le suicide est la 2^e principale cause de décès
- Les garçons représentent 41 % des cas de suicide chez les 10 à 14 ans et 70 % chez les 15 à 19 ans
- 72 % des personnes hospitalisées pour blessures auto-infligées sont des filles

JEUNES ADULTES (de 20 à 29 ans)

- Le suicide est la 2^e principale cause de décès
- Les hommes représentent 75 % des cas de suicide
- 58 % des personnes hospitalisées pour blessures auto-infligées sont des femmes

ADULTES (de 30 à 44 ans)

- Le suicide est la 3^e principale cause de décès
- Les hommes représentent 75 % des cas de suicide
- 56 % des personnes hospitalisées pour blessures auto-infligées sont des femmes

ADULTES (de 45 à 64 ans)

- Le suicide est la 7^e principale cause de décès
- Les hommes représentent 73 % des cas de suicide
- Le taux de suicide le plus élevé est observé chez les hommes de 45 à 59 ans
- 56 % des personnes hospitalisées pour blessures auto-infligées sont des femmes

AÎNÉS (65 ans et plus)

- Le suicide est la 12^e principale cause de décès
- Les hommes représentent 80 % des cas de suicide
- Le taux de suicide le plus élevé est observé chez les hommes de 85 ans et plus
- 52 % des personnes hospitalisées pour blessures auto-infligées sont des femmes

1
POUR CHAQUE DÉCÈS PAR SUICIDE

ON COMPTE :

5
HOSPITALISATIONS POUR BLESSURES AUTO-INFLIGÉES

25-30
TENTATIVES

7-10
PERSONNES PROFONDEMENT AFFECTÉES PAR LE DÉCÈS À LA SUITE D'UN SUICIDE

Analyse par l'Agence de la santé publique du Canada des données provenant de la Base de données sur les décès, Statistique de l'état civil, de Statistique Canada et de la Base de données sur la morbidité hospitalière de l'Institut canadien d'information sur la santé. Les données publiées ne rendent pas compte de la totalité des décès par suicide en raison, notamment, de la stigmatisation associée au suicide et d'autres facteurs susceptibles d'inciter les membres de la famille, les professionnels de la santé, les coroners et d'autres personnes à ne pas déclarer qu'il s'agit d'un suicide.

CADRE FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE : VUE D'ENSEMBLE

VISION

Un Canada où on prévient le suicide et où chacun vit avec espoir et résilience.

MISSION

Prévenir le suicide au Canada par les partenariats, la collaboration et l'innovation, dans le respect de la diversité des cultures et des collectivités frappées par ce problème.

OBJET

Le Cadre oriente les efforts du gouvernement du Canada, conformément à la *Loi concernant l'établissement d'un cadre fédéral de prévention du suicide (2012)*.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- » Réduire la stigmatisation et sensibiliser davantage le public.
- » Relier les Canadiens, l'information et les ressources.
- » Encourager l'utilisation de la recherche et de l'innovation dans les activités de prévention du suicide.

ÉLÉMENTS ÉTABLIS PAR LA *LOI* (ARTICLE 2 DE LA *LOI*)

- » Fournir des lignes directrices visant à sensibiliser et à informer davantage le public au sujet du suicide.
- » Diffuser des renseignements sur le suicide et sa prévention.
- » Définir les pratiques exemplaires.
- » Rendre publiques les statistiques existantes sur le suicide et les facteurs de risques connexes.
- » Promouvoir le recours à la recherche et aux pratiques fondées sur des preuves pour la prévention du suicide.
- » Promouvoir la collaboration et l'échange de connaissances entre domaines, secteurs, régions et administrations.

PRINCIPES DIRECTEURS

- » Renforcer l'espoir et la résilience.
- » Promouvoir la santé mentale et le bien-être.
- » Complémenter les initiatives actuelles de prévention du suicide.
- » S'appuyer sur la recherche en cours et sur les meilleures données probantes disponibles.
- » Appliquer une approche de santé publique.
- » Tirer parti des partenariats.

FONDEMENT

Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada



RÉDUIRE LA STIGMATISATION ET SENSIBILISER LE PUBLIC

Le suicide est un problème qui touche de nombreux Canadiens. Toutefois, la perception du public, et notamment la stigmatisation associée aux pensées et aux comportements suicidaires, peut constituer un obstacle important pour les personnes cherchant à avoir accès à l'aide dont elles ont besoin. Pour réduire la stigmatisation, il est donc essentiel d'accroître la sensibilisation du public à propos de l'importance de la santé mentale et de la prévalence et des répercussions des comportements suicidaires, d'une manière qui encourage l'espoir, la

résilience et le rétablissement. Les programmes et initiatives permettant d'accroître la sensibilisation peuvent inciter les personnes à demander de l'aide, et à fournir le soutien nécessaire à ceux qui en ont besoin. Une sensibilisation accrue peut changer les attitudes, les perceptions et les comportements de chacun de nous.

Le gouvernement du Canada s'efforce de réduire la stigmatisation et à accroître la sensibilisation du public et sa connaissance du suicide comme suit :

Créer des outils et ressources pour passer des messages sans risque dans les communications publiques pour réduire la stigmatisation, prévenir les préjudices et encourager le dialogue

La transmission de messages inappropriés peut avoir des conséquences aussi négative qu'involontaire de normaliser, de simplifier, de glorifier ou de rendre le suicide honteux. Elle peut également dissuader la population à sentir qu'elle peut demander de l'aide ou d'offrir son aide lorsque celle-ci pourrait être le plus nécessaire, notamment lorsqu'il s'agit de faire son deuil et de gérer sa peine après la perte d'un proche ou après une tentative de suicide. Pour être efficace, toute communication sur le sujet du suicide requiert impérativement de l'attention, de la considération et de la compassion, afin que les personnes visées se sentent en sécurité et respectées.

L'Agence de la santé publique du Canada s'efforce d'élaborer des messages responsables pour aider les Canadiens à parler du suicide et de sa prévention, à offrir de l'aide ou de chercher à avoir

du soutien lorsque nécessaire. Des modifications ont déjà été apportées au *Code criminel du Canada*. En anglais, le terme « commit suicide¹ » a été remplacé par « die by suicide » dans les articles portant sur le suicide et l'aide médicale à mourir. Cela a été fait pour renforcer le fait que le suicide n'est pas un crime.

L'Agence de la santé publique du Canada travaille aussi avec l'Université du Québec à Montréal pour réaliser une étude sur les pratiques en matière de messages responsables dans le domaine de la prévention du suicide. Cette étude donnera lieu à un ensemble d'outils et de ressources pour aider les Canadiens à parler de manière plus ouverte et responsable du suicide dans différents contextes et situations. L'Agence de la santé publique du Canada élabore également un guide de terminologie normalisée qui sera adoptée par les ministères fédéraux, afin d'éviter les termes stigmatisant lorsqu'ils parlent du suicide dans tous les messages fédéraux.

¹ Les termes et documents de référence en anglais ne sont pas disponibles en français.

Élaborer un Guide à l'intention des endeuillés par suicide et des professionnels de la postvention

La Commission de la santé mentale du Canada, financée par le gouvernement fédéral, contribue à l'élaboration de politiques sur la prévention du suicide en participant à divers comités consultatifs formés de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que d'organisations non gouvernementales. Elle collabore avec ses partenaires pour accroître le dialogue sur les approches efficaces en matière de prévention du suicide en favorisant l'échange des connaissances au sujet des pratiques exemplaires et en élaborant des ressources destinées à soutenir les activités de prévention du suicide dans les collectivités.

La Commission de la santé mentale du Canada a élaboré un **Guide à l'intention des endeuillés par suicide et des professionnels de la postvention** et collabore avec des partenaires pour développer et promouvoir d'autres outils, ressources et programmes de formation à l'intention des survivants.



Fournir des programmes à la communauté des vétérans, afin de soutenir le mieux-être mental

Le risque de suicide chez les anciens combattants de sexe masculin qui ont rejoint les Forces armées canadiennes entre 1972 et 2006 était une fois et demie plus élevé que chez les hommes de la population canadienne générale. Les anciens combattants qui ont quitté les Forces armées canadiennes depuis 1998 présentent une prévalence aux troubles de l'humeur et de l'anxiété plus élevée que la population canadienne générale.

Dans un effort pour améliorer le bien-être mental, Anciens Combattants Canada a formé un partenariat avec la Commission de la santé mentale du Canada pour créer un programme de premiers soins en santé mentale à l'intention des vétérans. Il sera livré au cours des cinq prochaines années, et touchera jusqu'à

3 000 personnes de la communauté des vétérans. Ce programme aidera les vétérans, leurs familles et leurs aidants à reconnaître les symptômes des problèmes de santé mentale, offrira du soutien et encadrera ceux qui en ont besoin pour qu'ils obtiennent de l'aide professionnelle appropriée.

Un partenariat entre Anciens Combattants Canada et le centre de soins de santé Sainte Élisabeth a été récemment mis sur pied pour concevoir, élaborer et mettre en œuvre, à l'été 2017, un Programme d'apprentissage en ligne pour venir en aide aux aidants naturels de vétérans aux prises avec des blessures liées stress opérationnel. Anciens Combattants Canada financera aussi l'agrandissement constant de son **Réseau de cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel**. Jusqu'à maintenant, ce réseau comporte 11 cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel au pays, ainsi que des cliniques satellites.

Améliorer le bien-être au travail des employés fédéraux

À l'automne de 2016, le gouvernement du Canada a adopté la **Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail**. Cette stratégie met l'accent sur changer la culture du milieu de travail pour qu'elle soit plus respectueuse à l'égard des problèmes de santé mentale, renforcer les capacités par la création d'outils et de ressources pour les employés, et mesurer et faire rapport sur les mesures. De plus, tel que souligné dans le **Vingt-troisième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada**, pour la première fois, entre 2015 et 2016, tous les sous-ministres et les cadres supérieurs de la fonction publique sont tenus de prendre des mesures sur la priorité de la santé mentale en milieu de travail dans le cadre de leurs ententes de rendement.

A cette fin, le ministère de la Défense nationale s'efforce de renforcer son orientation sur le mieux-être et la santé mentale au travail. Le ministère a créé la formation en ligne *La santé mentale en milieu de travail* pour promouvoir davantage



la sensibilisation sur les enjeux concernant la santé mentale des gestionnaires et employés. Il élabore aussi une *Stratégie de santé globale* qui met l'accent sur une approche globale pour offrir un milieu de travail sain et respectueux. Un examen et une adaptation sont aussi en cours concernant la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*, qui consiste en un cadre détaillé permettant d'évaluer, de surveiller et de traiter des facteurs pertinents contribuant à la détresse psychologique en milieu de travail.

Les Forces armées canadiennes continue à élaborer son programme En route vers la préparation mentale qui cherche à faire la promotion de la santé mentale, à réduire la stigmatisation associée à la maladie mentale, et à fournir de la formation aux employés en matière de résilience. Un nouveau module conçu pour la police militaire inclut un élément sur le maintien de l'ordre avec des individus en crise, incluant des interventions appropriées en réponse aux personnes présentant des comportements suicidaires.

Les Forces armées canadiennes ont aussi mis en œuvre le programme des sentinelles, qui est un programme de soutien

par les pairs au niveau des unités. Des pairs formés aident à identifier des camarades présentant de possibles difficultés psychologiques, leur suggèrent des ressources appropriées et les encouragent à solliciter de l'aide sans tarder.

Orientée par sa **Stratégie en matière de santé mentale** (2014–2019), la Gendarmerie royale du Canada s'efforce d'améliorer la santé et la sécurité de ses employés et est aussi en train de mettre en œuvre son programme En route vers la préparation mentale. En septembre 2016, la Gendarmerie royale du Canada a lancé la page Web sur *la prévention et la sensibilisation du suicide* pour ses employés. Cette page renferme de l'information sur les signes avant-coureurs et les idées fausses fréquentes, une liste de ressources en matière de prévention du suicide, ainsi qu'un lien vers une trousse d'outils en matière de prévention du suicide.

La Gendarmerie royale du Canada a mis en œuvre un nombre important de programmes pour la population générale et les jeunes, ce qui contribue à la prévention du suicide, notamment **Intimidation et Cyberintimidation**, **BullyText**, **DiscussionsGRC** et le **Comité consultatif national sur la jeunesse**.



RELIER LES CANADIENS, L'INFORMATION ET LES RESSOURCES

Le suicide est un problème complexe. À ce titre, sa prévention requiert une approche complète reposant sur un partage efficace des connaissances et sur la collaboration des différentes administrations, régions, et organisation ainsi que des différents secteurs intervenant dans la prévention du suicide. Le Cadre a mis en avant la nécessité d'une source de données, de renseignements et de ressources sur le suicide centralisée et fiable, dans la mesure où ceux-ci sont souvent fragmentés, complexes et difficiles à obtenir, notamment

pour les populations vulnérables. Le gouvernement du Canada entend combler les manques dans la fragmentation des approches et des ressources en harmonisant les efforts déployés afin d'améliorer la collaboration et l'intégration.

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada a travaillé à faire le lien entre les Canadiens, l'information et les ressources en matière de suicide et de prévention du suicide comme suit :

**Établir la Ligne d'écoute
d'espoir pour le mieux-être**

des Premières Nations et des Inuits

La **Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être des Premières Nations et des Inuits**, un service sans frais offert à l'échelle nationale, est accessible depuis octobre 2016. Financée par Santé Canada, elle permet aux Premières Nations et aux Inuits d'obtenir en tout temps, par téléphone du soutien immédiats par de l'intervention en situation de crise adaptés à leur réalité culturelle. La ligne d'écoute est financée dans le cadre de l'investissement de 69 millions de dollars sur trois ans annoncée en juin 2016 par le gouvernement du Canada pour soutenir des équipes d'intervention en cas de crise, des équipes de mieux-être mental, ainsi que pour accroître l'accès à des services de soins en santé mentale adaptés à leur culture et appuyer des approches spécifiques aux Inuits pour le mieux-être mental et la prévention du suicide.

Soutenir l'élaboration d'un service national de prévention du suicide

L'Agence de la santé publique du Canada investit 2 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer

le Réseau des lignes de détresse au Canada, afin de créer un service national de prévention du suicide, en collaboration avec Rogers Communications. Ce réseau reliera des services de ligne de détresse régionales et locales à l'échelle du Canada, offrant aux individus un accès à du soutien confidentiel et sans frais, en tout temps, par téléphone, texto ou clavardage. Cette initiative va permettre aux Canadiens de tout âge et de tous les milieux d'avoir accès à l'aide dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin, avec la technologie qui leur convient le mieux. Les essais initiaux ont commencé en novembre 2016, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Ce service va employer les pratiques exemplaires en matière d'interventions en cas de crise ainsi que des formations axées sur les diversités culturelles afin de garantir aux populations à risque, aux populations autochtones et aux groupes ethniques dans le besoin un service équitable et adapté à leur culture.



Soutenir la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits

L'Inuit Tapiriit Kanatami a lancé sa **Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits** (disponible en anglais) en juillet 2016, qui énonce un ensemble de mesures et d'interventions visant à réduire le nombre élevé de décès par suicide chez les Inuits. Cette Stratégie fait la promotion d'une compréhension mutuelle du contexte et des facteurs de risque sous-jacents favorisant le suicide dans les communautés inuites, et guide les politiques, tant au niveau régional qu'au niveau national, en ce qui a trait aux approches factuelles en matière de prévention du suicide.

Santé Canada a versé des fonds pour soutenir l'élaboration de cette stratégie, et s'engage à verser 9 millions de dollars à l'appui de sa mise en œuvre dans le cadre de l'investissement global de 69 millions de dollars sur trois ans qui portera sur les besoins immédiats en mieux-être mental des Premières Nations et des Inuits. Ce financement inclut l'allocation de ressources à l'amélioration des services offerts en matière de santé mentale, l'offre de ressources de soutien et de formation pour les programmes de développement

des jeunes enfants, l'appui d'un fonds dirigé par les Inuits dédié aux projets, programmes et initiatives de prévention du suicide chez les Inuits, administré conjointement par l'Inuit Tapiriit Kanatami et Santé Canada, et le soutien d'activités de coordination, de sensibilisation et d'éducation sur la prévention du suicide aussi dirigées par les Inuits.

Soutenir l'élaboration et l'échange de connaissances en matière de prévention du suicide chez les jeunes autochtones

En juin 2016, la ministre de la Santé a organisé une table ronde avec le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations sur la promotion de la vie et la prévention du suicide. Suite de la table ronde, une série d'appels à l'action sur la promotion de la vie a été suggérée. Ils ont été présentés lors du Sommet des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations de juillet 2016. Par la suite, la ministre de la Santé a rencontré le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations le 5 décembre 2016. Un processus d'engagement semblable est prévu avec le Conseil national des jeunes Inuits.

Au moyen de la **Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes autochtones**, Santé Canada appuie l'Université de Victoria dans le cadre de la mise à jour de sa ressource *Aboriginal Youth: A Manual of Promising Suicide Prevention Strategies*, publiée en 2003. Un groupe consultatif composé de chefs d'organisations autochtones en santé mentale, d'organisations autochtones nationales et de jeunes autochtones oriente un processus qui permettra de recueillir et de diffuser des pratiques exemplaires dans le cadre des initiatives communautaires de prévention du suicide et de promotion de la vie auprès des Premières Nations.

Soutenir la création des modèles de prestation de services aux Premières Nations

En collaboration avec l'équipe de mise en œuvre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, Santé Canada soutient les partenaires des Premières Nations dans le cadre de l'élaboration des modèles de prestation de services aux Premières Nations, notamment la prévention et l'intervention en situation de crise, ainsi que les programmes de guérison et de bien-être basés sur la terre, ce qui

renforce la relation avec la terre et la culture traditionnelle. Ces modèles de prestation de services s'appuient sur des pratiques communautaires prometteuses, afin de faciliter leur intégration aux programmes de mieux-être mental actuellement offerts dans d'autres communautés.

Soutenir l'adaptation des premiers soins en santé mentale pour les Premières Nations et les Inuits

Santé Canada a fourni des fonds à la Commission de la santé mentale du Canada pour adapter la formation en matière de premiers soins en santé mentale offerts aux communautés des Premières Nations et inuites. Ces cours pertinents d'un point de vue culturel sont conçus pour accroître la sensibilisation face aux signes et symptômes qui ont des répercussions sur le mieux-être mental, accroître la sensibilisation et favoriser des discussions significatives sur le mieux-être mental, accroître la confiance et les compétences pour aider ceux et celles aux prises avec des préoccupations de mieux-être mental, et réduire la stigmatisation liée à la santé et au mieux-être mentaux.

Échanger de l'information et des données avec les canadiens

En 2016, de nouvelles **pages Web fédérales sur la prévention du suicide** ont été lancées sur le site Canada.ca. Elles renferment des renseignements à jour sur le suicide et sa prévention, les facteurs de risque et de protection, la santé mentale, les endroits où obtenir de l'aide, des ressources pour les Canadiens ainsi que les professionnels et des liens vers des renseignements additionnels. Notamment :

- **Aperçu des initiatives fédérales en matière de prévention du suicide;**
- **Le Cadre fédéral de prévention du suicide;**
- **Fiche d'information visuelle sur le suicide au Canada** – fournit un aperçu des données récentes sur le suicide, par âge et sexe à tous les stades de la vie, ainsi que des données sur les hospitalisations en raison de blessures auto-infligées;
- **Blogue de données** – *Journée mondiale de la prévention du suicide* – page Web qui présente des données mettant en évidence la nature critique du suicide au Canada dans

la cadre de la Journée mondiale de la prévention du suicide de 2016.

En outre, l'Agence de la santé publique du Canada a publié des articles sur la surveillance du suicide, notamment :

- ***Suicide in Canada: is poisoning misclassification an issue?*** (disponible en anglais)
- ***Le suicide et les hospitalisations associées à des blessures auto-infligées au Canada (1979 à 2014–2015)***

Statistique Canada continue de recueillir des données, de fournir des études et des analyses, en plus de produire des rapports publics sur le suicide et la santé mentale. Parmi les données rendues publiques, il y a des **données annuelles sur le suicide et les taux de suicide**. En novembre 2016, Statistique Canada a publié un rapport portant sur l'association qui existe entre le trouble d'anxiété généralisée et les idées suicidaires :

- ***Trouble d'anxiété généralisée (TAG) liminaire et infraliminaire, et idées suicidaires***

En 2016, Statistique Canada a diffusé un certain nombre de

publications qui mettaient l'accent sur les pensées suicidaires chez les adultes des Premières Nations, Métis et Inuits vivant hors des réserves. Ces études peuvent être consultées à partir des liens suivants :

- ***Pensées suicidaires au cours de l'année précédente parmi les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuits âgés de 18 à 25 ans : prévalence et caractéristiques connexes***
- ***Pensées suicidaires au cours de la vie parmi les Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuits âgés de 26 à 59 ans : prévalence et caractéristiques connexes***
- ***Hospitalisation en soins de courte durée, selon l'identité autochtone, Canada, 2006 à 2008 inclusivement***

Rendre publiques les données sur le suicide au sein des Forces canadiennes

Avant 2010, le taux de suicide chez les membres des Forces armées canadiennes de sexe masculin n'était pas plus important que celui qui était relevé au sein de la population canadienne, une fois celui-ci uniformisé selon l'âge et le sexe. Toutefois, au cours des cinq

dernières années, le taux de suicide général a légèrement augmenté. Cette hausse est liée aux taux de suicide chez les jeunes hommes affectés à un poste d'une section des armes de combat au sein du commandement des forces terrestres (par opposition aux autres unités). Ce groupe était davantage exposé aux traumatismes psychologiques, surtout dans le cadre des opérations de combat en Afghanistan.



Le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes continuent de divulguer d'importantes données et conclusions sur le suicide du personnel militaire, notamment la publication annuelle du *Rapport sur la mortalité par suicide dans les Forces armées canadiennes*. Le **Rapport de 2015** et le **Rapport de 2016** offrent de l'information et une analyse statistique des suicides au sein des Forces armées canadiennes jusqu'en décembre 2014. En 2016, plusieurs articles

importants, fondés sur l'analyse des données de 2013, ont été publiés (voir l'encadré pour les principales conclusions).

Créer des outils et des soutiens pour les communautés de vétérans

Anciens Combattants Canada s'est associé aux Services de bien-être et

moral des Forces canadiennes, ainsi que le groupe de soins en santé mentale du Royal Ottawa, afin de créer une **Ressource pour aidants naturels sur les blessures liées au stress opérationnel**, une ressource d'autoapprentissage en ligne à l'intention des aidants naturels et des familles de membres ou de vétérans des Forces armées canadiennes vivant avec une blessure

Principales conclusions de l'Enquête sur la santé mentale dans les Forces canadiennes de 2013

Plusieurs articles importants ont été publiés dans des revues en 2016, fondés sur l'analyse des données de l'*Enquête sur la santé mentale dans les Forces canadiennes de 2013*:

- Le premier a été publié en mars 2016 : ***Association of Child Abuse Exposure with Suicidal Ideation, Suicide Plans and Suicide Attempts in Military Personnel and the General Population in Canada*** (Afifi et al. dans le Journal of the American Medical Association Psychiatry). Les auteurs y ont démontré que l'exposition à la violence envers les enfants était plus fréquente chez les membres des Forces armées canadiennes que dans la population générale. De plus, l'exposition à la violence envers les enfants était associée à une augmentation du risque d'idées suicidaires, de plans de suicide et de tentatives de suicide – un lien plus fort que les traumatismes découlant d'un déploiement.
- En avril 2016, un supplément spécial a paru dans la Revue canadienne de psychiatrie, et s'intitulait ***Key Findings from the 2013 Canadian Forces Mental Health Survey***. Il indiquait que les taux de dépression, de trouble d'anxiété généralisée et d'idées suicidaires étaient significativement plus élevés pour le personnel militaire que pour la population générale du Canada.
- En mai 2016, Sareen et al. ont publié un article dans le Journal de l'Association médicale canadienne intitulé : ***Trends in suicidal behaviour and use of mental health services in Canadian military and civilian populations***. Ils y indiquent que les membres des Forces armées canadiennes étaient plus susceptibles d'être aux prises avec une idéation suicidaire, de planifier de se suicider et d'avoir recours aux services de santé mentale que les membres du grand public.

liée au stress opérationnel. Anciens Combattants Canada a aussi collaboré avec le Centre de toxicomanie et de santé mentale, afin de créer **Les vétérans et la santé mentale**, un tutoriel en ligne à l'intention de quiconque qui voudrait en apprendre davantage sur les problèmes de santé mentale des vétérans découlant de leur service, et sur la manière de soutenir un proche ayant une maladie mentale découlant de son service.

De plus, Anciens Combattants Canada finance la Société pour les troubles de l'humeur du Canada, pour qu'elle puisse offrir une formation de perfectionnement des compétences et des services de soutien aux vétérans sans emploi aux prises avec un trouble de santé mentale, afin de les aider à se lancer dans une nouvelle carrière.

Permettre aux réfugiés d'avoir accès aux ressources en santé mentale

Le Programme d'établissement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada aide à favoriser les liens sociaux et la participation de la collectivité et à réduire l'isolement social



des nouveaux arrivants, ce qui représente un important facteur de risque du suicide. Certaines organisations de prestation de services soutenues par le programme d'établissement proposent des activités en santé et en santé mentale, en plus de fournir des renseignements en santé communautaire qui font la promotion de la sensibilisation à la santé mentale et de l'accès aux services de soins de santé. Cela comprend le soutien et le respect de l'engagement du gouvernement du Canada par rapport à la réinstallation des réfugiés syriens.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada reconnaît qu'une exposition prolongée au stress et aux traumatismes fait en sorte que de nombreux réfugiés nécessiteront une promotion et des soutiens en matière de santé mentale additionnels dans le cadre de l'établissement. Cela a permis d'améliorer les projets

en santé mentale associés à l'établissement déjà en place, afin de combler les besoins des familles de réfugiés syriens, notamment des programmes globaux pour aider les familles à surmonter les obstacles associés à la santé mentale, aux traumatismes, à l'adaptation culturelle et à l'isolement. Les interventions cherchent aussi à améliorer le renforcement des capacités par des formations données aux travailleurs de l'établissement pour qu'ils soient en mesure d'identifier tôt les problèmes de santé mentale et d'orienter les clients comme il se doit au sein de la communauté.



Fournir des outils et des soutiens aux détenus des pénitenciers fédéraux

Au moyen de sa Stratégie sur la santé mentale et conformément aux principes établis dans la *Stratégie sur la santé mentale en milieu correctionnel au Canada* fédérale-provinciale-territoriale, le Service correctionnel du Canada continue de mettre en application une approche interdisciplinaire quant à la gestion des comportements suicidaires des détenus dans des pénitenciers fédéraux. Le Service correctionnel du Canada offre des ateliers de prévention du suicide et de sensibilisation à cette question ainsi que des programmes de soutien par les pairs à l'intention des détenus des pénitenciers fédéraux. Il fournit également sur une base régulière des directives et de la formation au personnel correctionnel en ce qui concerne la prise en charge et la garde des détenus souffrant de troubles de santé mentale, incluant des comportements suicidaires.



ENCOURAGER L'UTILISATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DANS LES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION DU SUICIDE

La prévention efficace du suicide dépend de l'application des données probantes issues de la recherche, de la surveillance, et de l'évaluation de politique, ainsi que l'apprentissage provenant du rayonnement communautaire, fournir des services de santé mentale et soutenir les familles et les collectivités. De meilleurs liens entre les chercheurs et les utilisateurs des résultats de recherche, de même que l'accès à

des résumés en langage simple des données probantes actuelles, faciliteront l'utilisation des résultats de recherche. La surveillance de la santé publique (c.-à-d. les activités régulières et systématiques de collecte, d'analyse et de diffusion des données au sujet de la surveillance du suicide) procure les données probantes nécessaires pour définir la portée du problème au Canada, faire le

suivi des changements des taux de suicide, mieux comprendre les facteurs de risque et de protection, aider à l'élaboration de politiques et de programmes ainsi qu'évaluer les efforts de prévention.

Par le biais des Instituts de recherche en santé du Canada, le gouvernement du Canada appuie, dans le cadre de partenariats, des travaux de recherche sur la santé mentale et sur les toxicomanies, notamment sur la prévention du suicide et l'état de stress post-traumatique, afin de guider les initiatives de bien-être mental à l'intention des Canadiens. Depuis 2000, plus de 47 millions de dollars ont été investis en recherche sur le suicide. De plus, il y a eu de la collaboration avec les provinces, les territoires et la Fondation Graham Boeckh pour soutenir la recherche sur la santé mentale et le bien-être chez les adolescents et les jeunes.

Bien qu'il existe présentement une grande diversité de recherches sur le suicide en cours au Canada, il reste des écarts à combler dans les connaissances, comme les facteurs de protection contre le suicide durant la vie, un meilleur accès aux données opportunes, et de la recherche relative à des populations

particulières, notamment les Autochtones. De plus, nous devons mener d'autres analyses sur les expériences vécues liées au suicide afin que des programmes et des initiatives puissent mobiliser efficacement et de façon sécuritaire ceux qui ont besoin d'aide. Nous devons également approfondir notre compréhension des recherches à l'échelon national et régional, amener les chercheurs et les groupes d'intervenants à uniformiser les priorités nationales en matière de recherche de manière à répondre aux besoins des collectivités, des intervenants de première ligne et des décideurs, ainsi que favoriser l'utilisation des connaissances, particulièrement chez les populations qui on observe des taux élevés de suicide.

Depuis novembre 2015, le gouvernement du Canada a augmenté l'utilisation de la recherche et de l'innovation comme suit :

Renforcer les données de surveillance sur le suicide

L'Agence de la santé publique du Canada augmente l'exactitude et l'intégralité des données sur la mortalité attribuable au suicide et aux blessures auto-infligées, en

étudiant le rapport en temps quasi réel des idées suicidaires et des comportements à risque, grâce à l'analyse de sources de données novatrices.

L'Agence de la santé publique du Canada coordonne aussi la production de rapports sur la surveillance à l'échelle des ministères fédéraux au moyen d'un groupe de travail interministériel sur la surveillance du suicide. Ce groupe évalue comment les données actuelles sur le suicide peuvent être regroupées, renforcées et rendues publiques.

Parmi les activités récentes du Réseau canadien de recherche et d'intervention sur la dépression, il y a la recherche, l'éducation et la défense des intérêts dans le domaine de la dépression, en mettant particulièrement l'accent sur le suicide. Le Réseau cherche à améliorer la surveillance du suicide au sein de la population autochtone, afin de soutenir l'identification des populations autochtones vulnérables, en plus d'améliorer les stratégies de prévention. Il s'agit d'un réseau national axé sur les patients qui regroupe des chercheurs dans le domaine de la dépression. Il a été créé au moyen d'une contribution de 5,2 millions de dollars versée

par Santé Canada en 2012 à la Société pour les troubles de l'humeur du Canada.

Anciens Combattants Canada a créé un nouvel indicateur du suicide dans ses dossiers de clients, permettant ainsi d'améliorer la documentation et l'accès aux données sur le suicide, les tentatives de suicide et les idées suicidaires. Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale collaborent aussi avec Statistique Canada pour réaliser une étude de couplage des données, afin de déterminer le taux de suicide chez les vétérans canadiens. On s'attend à ce que les conclusions soient dévoilées d'ici décembre 2017. Des mises à jour annuelles suivront.

Soutenir l'innovation en recherche dans les communautés autochtones

Entre novembre 2015 et octobre 2016, les Instituts de recherche en santé du Canada se sont engagés à financer cinq nouveaux projets de recherche en prévention du suicide chez les Autochtones, dans le cadre de l'initiative **Voies de l'équité en santé pour les Autochtones**. Ces projets, qui représentent un investissement total de 2,76 millions de dollars

sur 3 ans, favoriseront davantage la création de données probantes concernant la manière de concevoir, d'offrir et de mettre en œuvre des programmes et politiques qui préviennent le suicide et font la promotion de la santé et du mieux-être chez les Autochtones.

Déterminer les priorités de recherche communes en matière de suicide et de prévention du suicide

En partenariat avec la Commission de la santé mentale du Canada, l'Agence de la santé publique du Canada a lancé, en 2016, un projet pour identifier des priorités de recherche sur la prévention du suicide pour le Canada. Une réunion initiale a eu lieu avec les intervenants en juin 2015, afin de discuter de l'état actuel des données de recherche, ainsi que des domaines nécessitant des enquêtes additionnelles. En 2016, plusieurs ateliers préliminaires ont eu lieu avec des experts et des intervenants. Un comité consultatif est en cours de formation, qui comprendra des représentants ayant des expériences vécues, notamment des survivants de tentative de suicide et des endeuillés par le suicide.

Interagir avec des experts et des chercheurs pour l'échange de données probantes en matière de prévention du suicide

Le 22 septembre 2016, les Instituts de recherche en santé du Canada, en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada, la Commission de la santé mentale du Canada et le Men's Depression and Suicide Network de Movember, ont organisé **une réunion Échanges Meilleurs Cerveaux sur la masculinité et la prévention du suicide chez les hommes**. Cette activité a permis d'échanger des données probantes sur la prévention du suicide chez les hommes, en plus d'avoir donné l'occasion aux décideurs, aux chercheurs et aux personnes touchées par le suicide chez les hommes de participer à des discussions pour mettre rapidement en place des solutions axées sur l'action. On s'attend à ce que les résultats de cet échange aident à créer des activités communautaires futures pour prévenir le suicide chez les hommes.

Des conseils d'experts ont aussi été sollicités pour améliorer les programmes de prévention du suicide des Forces armées

canadiennes. À l'automne 2016, les Forces armées canadiennes ont organisé une réunion d'experts en santé mentale pour passer en revue son programme de prévention du suicide, et obtenir des conseils pour des améliorations futures dans certains domaines. Le rapport d'experts est attendu en mars 2017.

L'Agence de la santé publique du Canada a lancé une série de webinaires, Advancing Community Suicide Prevention, en collaboration avec l'U.S. Substance Abuse and Mental Health Services Administration, et la Commission de la santé mentale du Canada, afin de diffuser à des intervenants clés les meilleures données probantes existant à l'échelle internationale en matière de prévention du suicide dans les communautés. Le premier webinaire a eu lieu le 30 septembre 2016. Il est accessible [ici](#).



PERSPECTIVES D'AVENIR

Ce premier rapport fait état de plusieurs programmes et activités fédéraux réalisés au cours de la dernière année, afin de lutter contre le suicide au Canada. Guidé par **le Cadre fédéral de prévention du suicide**, le gouvernement du Canada continuera de prioriser les efforts, afin d'aborder cet enjeu important à l'échelle des ministères fédéraux, ainsi qu'auprès des intervenants de tous les secteurs. Nous devons continuer d'examiner et d'aborder les facteurs de risque complexes et les environnements qui peuvent mener au suicide et aux comportements suicidaires, ainsi que les facteurs et environnements positifs qui peuvent soutenir la santé mentale et la résilience.

Parmi les nombreux projets et activités actuellement planifiés pour l'année à venir et les années ultérieures, Sécurité publique Canada s'est engagé à travailler avec d'autres ministères et agences fédéraux, les provinces et territoires, ainsi que les intervenants pour élaborer un plan d'action national coordonné pour lutter contre les blessures liées au stress post-traumatique des agents de la sécurité publique.

L'Agence de la santé publique du Canada continuera ses travaux en vue du lancement officiel du service national de prévention du suicide, qui proposera une ligne d'écoute en situation de détresse

régionale, accessible en tout temps, partout au Canada. Cette dernière offrira un soutien confidentiel et sans frais aux individus par téléphone, texto ou clavardage.

De plus, Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale élaborent une stratégie commune de prévention du suicide pour les membres des Forces armées canadiennes et les vétérans. Cela aidera à orienter des mesures positives pour ces populations, au moyen des données probantes et pratiques exemplaires existantes. De plus, Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale continueront de collaborer avec Statistique Canada, afin de lancer l'itération la plus récente des *Études sur la vie après le service militaire* en 2017. Ces enquêtes nationales représentatives de la population comprennent des mesures des idées suicidaires et des tentatives de suicide.

Le gouvernement du Canada fera rapport régulièrement aux Canadiens sur l'exécution de sa mission visant à prévenir le suicide au Canada par le partenariat, la collaboration et l'innovation, tout en respectant la diversité des cultures et communautés touchées par ce problème.

Le suicide est une tragédie qui a une incidence sur la santé mentale des personnes, des familles et des communautés partout au Canada. Il y a de l'espoir dans nos communautés. Si vous ou une connaissance avez besoin de soutien, n'hésitez pas à demander de l'**aide**.